

AR PREFECTURE

006-210601597-20150408-14_08_04_2015-DE
Reçu le 16/04/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie du



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2015 À 17 HEURES

L'an deux mille quinze, le huit avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le deux avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE,

Absente :
Madame Marie-Paule ZANOTTI.

Absents avec procurations :

Madame Catherine BARRAJA donne procuration à Monsieur le Maire
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance

14/ OBJET : ORGANISATION DES FOIRES, MARCHÉS ET ACTIVITÉS COMMERCIALES À CARACTÈRE NON PERMANENT – MODIFICATIONS

Monsieur Robert BOJANOVICH, Conseiller Municipal expose à ses collègues

Suite aux travaux de rénovation de la promenade de l'Octroi, la commune a décidé de réorganiser les marchés (marché d'intérêt général et brocante) de l'Octroi.

Conformément aux dispositions de l'article L2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales « les délibérations du conseil municipal relatives à la création, au transfert ou à la suppression de halles ou de marchés communaux sont prises après consultation des organisations professionnelles intéressées, qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis ».

Une consultation a été lancée auprès des professionnels intéressés par courrier en date du 15 janvier 2015.

Une réunion s'est tenue en Mairie, le 25 février 2015 afin de recueillir les avis des intéressés et des organismes représentatifs des corporations, sur les modifications envisagées.

Il leur propose la réorganisation des marchés et activités commerciales à caractère non-permanent comme suit :

- Marché d'intérêt général
(Alimentaire et floral) :
Tous les matins Place Charles II d'Anjou
de 7H00 à 12H30.
Tous les samedis et mercredis matin
Jardin François Binon de 7H00 à 13H30.
- Marché d'intérêt général
(Produits neufs manufacturés) :
Tous les samedis matin
Jardin François Binon de 7H00 à 13H30
- Marché à la brocante :
Tous les dimanches
Place Amélie Pollonnais
Promenade de l'avenue Maréchal Foch et Jardin
François Binon de 7H00 à 19H00.

Tous les jeudis uniquement du 1^{er} juin au 30
septembre de 7H00 à 19H00.
Promenade de l'avenue Maréchal Foch et Jardin
Binon.
- Marché d'Amélie :
Tous les lundis, vendredis et samedis d'avril à fin
Octobre et certains jours de croisières fixés par la
mairie.

L'arrêté portant organisation et règlement des foires, marchés et activités commerciales à caractère non permanent sera modifié en conséquence.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré à 26 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI)

ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives